VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS CONSEIL MUNICIPAL





SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49	SUNT-MAUR DE DÉPUTÉ-MAIRE
Membres en exercice	49	
Membres présents	37	
Membres excusés et représentés	9	de Marros YLVAIN BERRIOS
Membres absents non représentés	3	7

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, M.Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD, M. Jacques LEROY, Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM.

Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Jean-Philippe COMBE, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, , M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à M. Jean-Richard TESSIER, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD,.

Etaient absents non représentés :

Mme Pascale LUCIANI BOYER, Mme Patricia DENIS RIBEIRO, M. Thierry COUSIN.

Au cours de la séance :

Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG entrent au point 1.1, Mme Valérie FIASTRE entre au point 4, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à M. Jean-Richard TESSIER quitte la séance au point 13, M. Nicolas CLODONG entre au point 14, Mme Nadia LECUYER qui a le pouvoir de Mme Valérie CHAZETTE, M. Julien KOCHER quittent la séance au point 17,Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE quittent la séance au point 18,M. Julien KOCHER, Mme Nadia LECUYER, Mme Agathe BONANOIUR DU TARTRE entrent au point 21, M. Cédric LAUNAY entre au point 23, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ quittent la séance au point 24, M. Cédric LAUNAY entre au point 27, M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Yasmine CAMARA entrent au point 29,Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance

au point 30, Mme Geneviève GAUTRAND entre au point 31, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN quitte la séance au point 31, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON qui a donné pouvoir à M. André KASPI quittent la séance au point 38

1.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur écologique et solidaire »

Information concernant le PLU La communication municipale

Groupe « Saint-Maur Demain »

Activité des études surveillées dans les écoles élémentaires Information concernant le PLU

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 juin 2016.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'un Conseil des Séniors

Décide la création d'un Conseil des Seniors qui sera composé de :

- le Maire
- 5 élus de la ville
- 10 personnalités qualifiées désignées par le Maire, représentant la société civile concernées par ces questions

Approuve les modalités de fonctionnement du Conseil des Seniors qui doit articuler ses réflexions avec les autres acteurs locaux autour des thèmes suivants :

- la vie quotidienne (santé, animation, logement, accessibilité, transport, loisirs),
- la sécurité,
- la rupture de l'isolement,
- la valorisation de la transmission et l'intergénérationnel.

Unanimité

4 Autorisation donnée au Maire de soumettre un contrat territorial au Conseil Régional d'Ile de France

Approuve le programme des opérations présentées pour un montant total subventionnable de 4 035 000 € HT et l'échéancier prévisionnel ;

Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional territorial,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

5. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Procède à l'élection de dix commissaires (cinq titulaires et cinq suppléants) au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la commission d'appel d'offres

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales

liste « SAINT-MAUR NOTRE CHOIX »	Liste «Fidèles à Saint-Maur »	Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint- Maur et ses villages »	Liste « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
TITULAIRES		TITULAIRES	
Carole DRAI		Sylvie LAGARDE	
René GAILLARD			
Jacqueline VISCARDI			
Dominique SOULIS			
Germain ROESCH			
SUPPLEANTS		TITULAIRES	
Agnès CARPENTIER		M. Pierre GERARD	
Didier KOOLENN			
Claude BAHIER			
Bernard VERNEAU			
Geneviève GAUTRAND			

Bulletins trouvés dans l'urne: 43

Blancs et nuls: 2

Suffrages exprimés: 41

Obtiennent:

liste « SAINT-MAUR NOTRE CHOIX » : 35 voix, 4 sièges Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages » : 6 voix, 1 siège

Sont élus pour former avec le Maire, président de droit, la commission d'appel d'offres :

	TITULAIRES
Carole DRAI	
René GAILLARD	
Jacqueline VISCARDI	
Dominique SOULIS	
Sylvie LAGARDE	
	SUPPLEANTS
Agnès CARPENTIER	
Didier KOOLENN	
Claude BAHIER	
Bernard VERNEAU	
M. Pierre GERARD	

Élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Procède à l'élection, à scrutin secret, des cinq représentants de la commune de Saint-Maurdes-Fossés qui siègeront au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés .

Candidats:

Liste présentée par « SAINT-MAUR-NOTRE-CHOIX »

Mme Valérie FISTRE Mme Hélène LERAITRE Mme Nicole CERCLEY M. Pierre-Michel DELECROIX M. Jean-Marc BRETON

Liste présentée par « SAINT-MAUR- ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

Monsieur Denis LAURENT

Bulletins trouvés dans l'urne: 34

Blancs et nuls: 8

Suffrages exprimés: 26

Ont obtenu:

Liste présentée par « SAINT-MAUR-NOTRE-CHOIX » : 23 voixx

Liste présentée par « SAINT-MAUR- ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : 3 voix

Sont élus représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siègeront au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés :

Mme Valérie FISTRE Mme Hélène LERAITRE Mme Nicole CERCLEY M. Pierre-Michel DELECROIX M. Jean-Marc BRETON

Adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Maurice, Gonesse et Aulnay-sous-Bois, du Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye et de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris

Approuve l'adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Maurice, Gonesse et Aulnay-sous-Bois au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Approuve l'adhésion au SIFUREP du syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye au titre de la compétence « Crématoriums et sites cinéraires ».

Approuve l'adhésion au SIFUREP de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

8 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) pour la mise en œuvre du procès-verbal électronique

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'A.N.T.A.I. nécessaire à la réalisation de cette opération,

Unanimité

 Convention relative au raccordement des Centres de Supervision Urbaine (CSU) aux Services de Police Nationale

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rapportant au dit acte ou toute modification non substantielle par décision,

Unanimité

10. Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de la mise en place du bouclier de sécurité - Sécurisation des lieux de culte

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France

Autorise Monsieur le Maire à déposer, auprès de la Région, une demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant

Unanimité

Demande de subvention auprès de la Préfecture du Département pour la modification du système existant de vidéoprotection entrant dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) - Phase 4 Bords de Marne

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Préfecture du Département une subvention pour la modification du système existant de vidéoprotection entrant dans le dispositif FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance)

Majorité

43 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

Demande du subvention auprès de la Préfecture du Département pour la modification du système existant de vidéoprotection entrant dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) - Phase 5 Lieux de culte

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Préfecture du Département une subvention pour la modification du système existant de vidéoprotection entrant dans le dispositif FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance)

13. Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du dispositif de "soutien aux contrats de ville"

Approuve la demande de subvention de 1 215 euros auprès du Conseil régional d'Île-de-France,

Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

14. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2016)

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2016, de subventions aux associations selon la répartition ci-dessous :

Subventions de fonctionnement:

9220 / 6574 ENSEIGNEMENT FORMATION	Montant subvention 2015	Montant subvention 2016
Jeunesse et Culture Protestante	1 500 €	5 000 € (Subvention complémentaire à celle de 1 100 € déjà perçue lors du CM du 19/05/2016)
92330 / 6574 CULTURE	Montant subvention 2015	Montant subvention 2016
Art Scénique et Compagnie	500 €	500 €

9240 / 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant subvention 2015	Montant subvention 2016
Cercle des sports de la Marne		20 000 €

92520 / 6574 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	Montant subvention 2015	Montant subvention 2016
Association Parabole	1 000 €	1 000 €
Association Saint-Maurienne des Amis des Animaux	60 000 €	30 000 € (Subvention complémentaire à celle de 60 000 € déjà perçue lors du CM du 19/05/2016)

Unanimité

15. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la clinique Gaston Métivet pour l'année 2017

Exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la clinique Gaston Métivet, sise 48 rue d'Alsace Lorraine à Saint-Maur-des-Fossés, conformément à l'article 1521–III.1 du Code Général des Impôts.

Cette exonération annuelle sera appliquée pour l'année d'imposition 2017.

Majorité

43 Pou

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

16. Approbation de la convention de réservation de 30 lits au sein de la future résidence de Créteil du groupe ABCD

Approuve la convention,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'établissement public social et médico-social Résidences Services Abbaye / Bords de Marne membre du groupe ABCD,

Procède au versement de 93 000 € à compter de la signature de la convention soit une participation totale de la Ville de 930 000 € sur une période de 10 ans.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

17. Présentation du document d'évaluation des risques professionnels

Prend acte de la communication sur le Document unique d'évaluations des risques professionnels de la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

18. Rapport présenté au Comité Technique Paritaire sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015

Prend acte du rapport présenté au Comité technique paritaire le 23 juin 2016 sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015.

Dont acte

19. Instauration d'une indemnité pour les agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes

Décide d'attribuer l'indemnité annuelle forfaitaire aux agents fonctionnaires ou contractuels de la commune exerçant des fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur du territoire communal et qui utilisent leur véhicule personnel (véhicule terrestre à moteur ou vélo) pour les besoins du service.

Décide que cette indemnité sera versée annuellement selon les modalités suivantes :

- pour moins de 200 kms par an : 1/3 de l'indemnité maximale (70 €)
- de 201 à 400 kms par an : 2/3 de l'indemnité maximale (140 €)
- plus de 401 kms par an : l'indemnité maximale (210 €)

Dit que l'autorité territoriale attribuera cette indemnité, une fois par an, à terme échu, sur présentation d'un état des déplacements, état qui sera transmis et validé par le chef de service.

Dit que cette indemnité sera revalorisée en fonction de la réglementation en vigueur.

Précise qu'un ordre de mission permanent pour une durée d'un an sera délivré au agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes, que l'autorisation d'utiliser son véhicule terrestre à moteur personnel ne sera délivrée qu'au vu de la souscription par l'agent d'une assurance particulière, au vu de son permis de conduire en cours de validité et de l'assurance de l'agent devant couvrir de manière illimitée la responsabilité personnelle de ce dernier au titre de tous les dommages éventuellement occasionnés lors de l'activité

professionnelle. Une copie de ces documents sera conservée dans le dossier individuel de l'agent.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux Ressources humaines à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et que le premier versement s'effectuera en janvier 2018.

Dit que les crédits correspondant à cette décision seront inscrits chaque année au budget primitif de la ville à compter de l'exercice 2018.

Unanimité

20. Contrat collectif à adhésion facultative de garanties prévoyance, garanties et services complémentaires pour le personnel territorial de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Décide de mettre en place un contrat collectif a adhésion facultative de garanties prévoyance, garanties et services complémentaires pour le personnel territorial de Saint-Maur-des-Fossés.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux Ressources humaines, à signer le contrat et tout acte en découlant avec la Mutuelle Intériale dont le siège social est situé au 32 rue Blanche 75009 Paris.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Présentation du rapport d'activité, pour l'année 2015, relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement

Donne acte de la présentation du rapport du titulaire du contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement et la perception des droits de place pour l'année 2015.

Unanimité

22. Modification de l'article 1 du règlement intérieur des marchés d'approvisionnement

Approuve la modification de l'article 1 du Règlement Intérieur des Marchés d'Approvisionnement.

Unanimité

Ouverture d'une boutique éphémère au 92 bis avenue du Bac/ 1 Villa Médicis

Approuve l'ouverture d'une boutique éphémère dans le local sise 92 bis avenue du Bac / 1 Villa Médicis à Saint-Maur.

Approuve les tarifs de location qui sont :

- hors vacances scolaires et pendant les vacances scolaires de Noël : 400 euros par semaine et 1500 euros par mois
- pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été : 300 euros par semaine et 1100 par mois

Approuve la convention d'occupation précaire et la demande de réservation que devront signer les professionnels désirant louer la boutique éphémère.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

24. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux et un permis de construire pour le projet d'aménagement de l'ancien logement pour répondre aux besoins de l'école maternelle Nicolas Gatin, 10 rue de la Varenne

Approuve le projet de créer un espace polyvalent pour les enfants, un bureau pour le personnel et des sanitaires à l'école Nicolas Gatin destinés à l'accueil des activités scolaires et périscolaires

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

25. Rapport de juin 2016 de la commission d'enquête parcellaire sur les emprises de la ligne 15 sud du métro Grand Paris Express (pour information)

Donne acte de la présentation analytique (et commentée) du rapport, des conclusions et de l'avis de la Commission d'enquête (en date du 1^{er} juin 2016) sur les emprises de la ligne 15 sud du métro Grand Paris Express (objet de l'enquête parcellaire qui s'est déroulée du 09 au 30 octobre 2015).

Dont acte

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

26. Rapport de juin 2016 du commissaire-enquêteur sur le projet de réhabilitation des berges amont du port de Bonneuil (pour information)

Donne acte de la présentation analytique (et commentée) du rapport, des conclusions et de l'avis du Commissaire-enquêteur (en date du 10 juin 2016) sur le projet de réhabilitation des berges amont du port de Bonneuil-sur-Marne (soumis à enquête publique du 4 avril au 10 mai 2016).

Dont acte

DOMAINES

27. Autorisation donnée au Maire de signer un bail pour la mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée de la copropriété sise 92 bis, avenue du Bac à La Varenne Saint-Hilaire

Autorise le Maire ou son représentant à signer un bail pour la mise à disposition de locaux d'activité composés d'une boutique, d'une arrière-boutique, d'une entrée sur cour, d'une cuisine, d'un atelier, d'une cave et d'un garage, le tout constituant le lot n°1 situé dans la copropriété sise 1, Villa Médicis / 92 bis, avenue du Bac à La Varenne Saint-Hilaire, parcelle cadastrée section EY n°23 pour une superficie de 797 m², appartenant à Madame Claire KÄSLIN, pour un loyer mensuel net de 1 500 €, auquel il y a lieu d'ajouter le montant de la taxe foncière, à compter du 1er octobre 2016, pour une durée de dix ans soit jusqu'au 30 septembre 2026, ainsi qu'une commission due à l'agence d'un montant de 3 400 € T.T.C., pour y installer notamment une boutique éphémère.

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2016 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

Désaffectation et cession à la Société du Grand Paris du parvis et du parking de la gare de Saint-Maur-Créteil sis rues des Remises, Bobillot et Desgenettes à Saint-Maur-des-Fossés

Constate la désaffectation du domaine public du parvis et du parking de la gare de Saint-Maur-Créteil situés rues des Remises, Bobillot et Desgenettes, parcelles cadastrées K 163, 164, 169 et 182 pour une superficie d'environ 6938 m², qui ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public en raison du déménagement des services utilisateurs, dans le cadre du projet du Grand Paris Express.

Décide la cession de gré à gré des lots de volume 1, 2, 4, 5 et 7 correspondant au terrain d'assiette, au parking public, à la dalle du marché et au parvis, aux locaux techniques et à la rue Bobillot, le tout situé rues des Remises, Bobillot et Desgenettes, parcelles cadastrées K n°163, 164, 169 et 182 pour une superficie d'environ 6938 m², dans le cadre du projet du Grand Paris Express, au prix de 7 577 801 €, à la Société du Grand Paris. Il est précisé que la Société du Grand Paris restituera gratuitement à la Ville un parvis neuf et qualitativement réaménagé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2016.

Unanimité

29. Changement d'affectation d'un logement situé 27 avenue du Port au Fouarre à Saint-Maur-des-Fossés

Décide le principe de la désaffectation du logement d'une superficie totale d'environ 120 m², composé de 4 pièces principales, d'une cuisine, d'une salle de bains, d'un WC et d'un cellier au 3ème étage du Centre d'Activités d'Arromanches sis 27, avenue du Port-au-Fouarre à Saint-Maur-des-Fossés.

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activités pour y installer le service économique.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

30. Cession à la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maurdes-Fossés de la propriété communale sise 14, rue de la Réunion à Saint-Maur-des-Fossés

Décide la cession de gré à gré de la propriété communale sise 14 rue de la Réunion, parcelle cadastrée CK 227 pour une superficie de 1 113 m² environ, pour la réalisation d'un programme de logements, au prix de 1 200 000 €, à la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, compatible avec l'avis émis le 25 février 2016 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne − Division du Domaine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2016.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

Réhabilitation et mise aux normes du stade Adolphe Chéron approbation du principe et autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions

Approuve le principe de la réhabilitation et de la mise aux normes du stade Adolphe Chéron.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des différents organismes concernés.

Majorité 40 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

1 Abstention (M. Roméo DE AMORIM)

32. Actualisation de la tarification et des modalités d'accès aux installations sportives municipales

Fixe les tarifs applicables aux usagers des piscines municipales

Fixe les conditions d'application et de revalorisation annuelle des tarifs des piscines municipales.

Dit que les tarifs d'entrée dans les piscines municipales sont applicables à compter du 1^{er} octobre 2016.

Fixe les tarifs des installations sportives municipales.

Fixe les conditions de dérogation, d'application et de revalorisation des tarifs des installations sportives municipales.

Abroge à compter du 1^{er} octobre 2016 les tarifs et les modalités d'accès aux installations sportives municipales fixés par les délibérations du Conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2010, du 14 octobre 2010 et du 25 septembre 2014.

Dit que les habitants, les contribuables saint-mauriens et les membres des associations sportives saint-mauriennes, à jour de leur cotisation, bénéficient d'un accès gratuit au stade Chéron.

Dit que cet accès gratuit est soumis au respect des autres utilisateurs, limité à la pratique de la course à pied et octroyé sous réserve de la présentation d'une autorisation individuelle, délivrée par la Ville en fonction des disponibilités.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés saint-mauriens sous contrat d'association : montant pour l'année scolaire 2016-2017

Décide que la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé saint-mauriens sous contrat d'association avec l'Etat est fixée à 466 € par élève pour l'année scolaire 2016-2017,

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2016 et à ouvrir au budget de l'année 2017.

Participation aux frais de séjours en classes de découverte d'enfants saint-mauriens scolarisés hors de Saint-Maur-des-Fossés

Accepte que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés participe aux frais de séjours engagés par les familles saint-mauriennes dont les enfants sont scolarisés dans des écoles publiques situées hors de Saint-Maur, dans le cadre d'un accompagnement pédagogique spécifique, et qui bénéficient d'un séjour en classe de découverte durant l'année scolaire 2016/2017.

Décide que la participation de la Ville sera versée à la commune de scolarisation.

Décide que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés prendra en charge la différence entre le tarif qui aurait été acquitté par ces familles, en fonction de leurs ressources, si leur enfant avait été scolarisé à Saint-Maur-des-Fossés, et le tarif par les communes où sont scolarisés les enfants.

Décide que cette participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ne pourra excéder la somme de 200 € par enfant.

Unanimité

PETITE ENFANCE

35. Demande de subvention à l'investissement à la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour la délocalisation et l'agrandissement du Relais Assistants Maternels.

Approuve la délocalisation du Relais Assistants Maternels et son agrandissement.

Autorise le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention à l'investissement auprès de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, dont le montant correspond au maximum de ce que la Ville peut prétendre.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Unanimité

36. Règlement intérieur des assistantes maternelles du Service d'Accueil Familia!

Approuve le règlement intérieur des assistantes maternelles du Service d'accueil familial.

Dit que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2016.

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent règlement intérieur.

Dit que ce règlement intérieur sera communiqué à tout assistant maternel employé par la ville de Saint-Maur-des-Fossés dans les conditions prévues au présent règlement.

AFFAIRES SOCIALES

37. Contribution financière de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au Fonds de solidarité habitat (FSH)

Approuve, au titre de l'année 2016, la contribution financière de 11 252,55 euros correspondant à 0,15 euros x 75 017 habitants pour abonder le Fonds de solidarité habitat.

Dit que cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2016.

Unanimité

38. Election de deux représentants du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration de l'association "TERRE'ANOE"

Procède à l'élection, au scrutin secret, des deux représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'association « Terre'Anoe ».

Sont candidats

Liste présentée par « Saint-Maur, Notre Choix » :

Jacqueline VISCARDI

Claude BAHIER

Bulletins trouvés dans l'urne: 37

Bulletins blancs ou nuls: 8

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

Liste « Saint-Maur, Notre choix « : 29 voix

Sont élus :

Madame Jacqueline VISCARDI

Monsieur Claude BAHIER

AFFAIRES CULTURELLES

39. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, relative au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la communication, pour son conservatoire à rayonnement régional, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016.

40. Création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du théâtre de Saint-Maur-des-Fossés.

Précision dans la rédaction des statuts.

Confirme la création, pour gérer le théâtre municipal de Saint-Maur-des-Fossés, d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, nommée « théâtre de Saint-Maur » à compter du 1^{er} octobre 2016,

Approuve le projet de statuts amendé.

Majorité

40 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

MARCHES PUBLICS

41. Avenant n° 1 au marché de Fourniture de Polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production deau potable, au nettoyage des trois cuves de stockage et au nettoyage du circuit dalimentation - Lot 2

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de « Fourniture de polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production d'eau potable, au nettoyage des trois cuves de stockage et au nettoyage du circuit d'alimentation — lot 2 Nettoyage des trois cuves de stockage et du circuit d'alimentation » à la société FERALCO sise 99-158, avenue de Stalingrad — Bât. 6 à COLOMBES Cedex (92 712) ayant pour objet d'intégrer deux nouveaux prix au cadre du bordereau des prix.

Autorise le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

42. Avenant n°1 au marché de régénération et le remplacement du charbon actif en grains des filtres de l'usine de production d'eau potable

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de « Régénération et remplacement du charbon actif en grains des filtres de l'usine de production d'eau potable » sise 99, quai du Docteur Dervaux 92600 ASNIERES-SUR-SEINE ayant pour objet d'intégrer un prix n°5 au cadre du bordereau des prix.

Autorise le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

43. Avenant n°1 au marché de prestations de nettoiement et d'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux prestations de nettoiement et d'évacuation des marchés d'approvisionnement conclu avec la société SEMACO.

Majorité

40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

44. Avenant n°1 au marché de Travaux divers de voirie sur les domaines public et privé de la ville de Saint-Maur-des-Fossés- année 2014

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de **Travaux divers de voirie sur les domaines public et privé de la ville de Saint-Maur-des-Fossés** avec le groupement **RAIF/UCP** sis 100, Avenue du Bois Guimier à **94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES** ayant pour l'objet l'augmentation du montant maximum du marché de 600.000 € hors taxes.

Majorité 39 Pour

6 Abstentions (M. Roméo DE AMORIM, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

45. Avenant n°2 au contrat de concession pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Saint Maur des Fossés et la perception des droits de place

Approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la perception des droits de place.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

46. Appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de matériels horticoles

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de matériels horticoles, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

COMMUNICATIONS

Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

48. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte